

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP122 Management 1 Application			
Code	ECRP1B22RP122	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Laurence BROOTCORNE (laurence.brootcorne@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE s'inscrit dans la compréhension du monde professionnel des relations publiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader
- 2.6 Développer une attitude assertive et positive

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.1 Définir sa mission en adéquation avec les enjeux et stratégies de l'organisation
- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
- 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**

- 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
- 4.2 Identifier les carences de communication de l'entreprise, proposer les moyens d'y remédier et

- impulser les améliorations
- 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Se créer un réseau de relations
 - 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis
 - 5.3 Planifier et coordonner les projets et les tâches, fixer les priorités, veiller au suivi opérationnel des actions programmées

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- de mieux se connaître
- d'appréhender le mode fonctionnement des être vivants
- de mieux observer, d'analyser les modes de communication des partenaires qui l'entourent
- de transposer, d'utiliser et d'optimiser ces connaissances dans l'optique communicationnelle et plus spécifiquement dans la profession de RP

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B22RP122A Management 1 Application

20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B22RP122A Management 1 Application

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Management 1 Application			
Code	20_ECRP1B22RP122A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence BROOTCORNE (laurence.brootcorne@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la compréhension du monde professionnel des relations publiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- D'analyser les pratiques professionnelles
- D'élaborer une fonction de veille et d'utiliser des outils de communication up to date
- De compléter son profil professionnel sur le Probook
- De développer son écoute : comprendre les besoins des autres, leur mode de fonctionnement, se mettre à leur place
- De s'adapter à son environnement, aux autres, à la culture de l'entreprise ou de la région
- D'avoir une vision globale c-à-d anticiper, posséder une vision systémique, percevoir le contexte
- De prendre conscience du concept d'exemplarité en termes de respect des autres, de bienveillance, de respect des règles, d'engagement, ...
- D'appliquer les outils donnés lors des conférences proposées par les professionnels de terrain
- D'identifier ses propres besoins de formation
- De rédiger un rapport comprenant du contenu de perceptions lié aux concepts fondamentaux de management (UE Management Théorie) et de communication

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mises en situation permettant de mobiliser les concepts clés étudiés durant l'UE Management Théorie

Découverte de soi, analyse de son profil professionnel au travers de notions RH

Construction de son profil professionnel sur le probook

Démarches d'apprentissage

Travail individuel et de groupe

Approche par situation-problème

Approche interactive

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants peuvent consulter toutes les personnes ressources qu'ils souhaitent avant de rendre leur rapport.

Sources et références

Brulhart, F., Vieu, M., Favoreu, C., Boyer-Allirol, B., Buisson, M., Carillo, K., Gastaldi, L., Gueguen, G., Jolivot, A., & Livolsi, L. (2016). Management d'entreprise : Cours visuel et concret, 90 QCM et exercices corrigés, Méthodes et conseils opérationnels (Openbook).. DUNOD.

Durand, T. (2020). Management d'entreprise 360° - 2e éd. - Tous les principes et outils à connaître : Tous les principes et outils à connaître (Les fondamentaux business). DUNOD.

Lacroix, O. (2020). Management d'entreprise : Rendre un feedback avec la méthode DESC : Cahier de feedback avec 50 fiches DESC vides. Independently published.

Sources et références variées selon les formateurs.

Liste non-exhaustive

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes des formateurs (PPt) et notes personnelles de l'étudiant

Documents déposés sur connectED au regard de cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se fera sur base de:

- un rapport (50%) qui reprendra l'analyse personnelle des apprentissages ainsi que les différents liens et prolongements personnels de l'étudiant selon les thématiques proposées dans l'UE Management Théorie
- la présence active et participative (30%) de l'étudiant
- la création du Probook numérique, celui-ci sera composé de textes, d'images et de vidéos liés à ses apprentissages académiques (20%).

La présence au cours est obligatoire pour valider l'UE.

Une absence d'un jour couverte par un CM devra être compensée par un travail de recherche sur la thématique proposée.

Une absence de plus d'un jour entraînera la mention CM comme valeur à l'UE.

Au Q3, le travail sera déposé sur ConnectED et défendu lors de l'examen oral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au

relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).